

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont applicables pour la vente des places assises et des places debout du corso fleuri de la Fête des Vendanges de Neuchâtel du dernier dimanche du mois de septembre.

Ces conditions peuvent s'étendre à d'autres produits sur décision de la Fête des Vendanges de Neuchâtel (badges, spectacles Miss Neuchâtel Fête des Vendanges, etc...).

1. Modalités d'achat des billets sur Internet

1.1 Les billets à l'unité

Le client n'est pas limité dans le nombre de billets qu'il souhaite acheter. Les commandes sont traitées par la Fête des Vendanges de Neuchâtel dans leur ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

1.2 Les achats de billets pour groupes

L'achat de billets pour les groupes dès 20 personnes n'est pas possible par Internet, Une telle commande est à faire par courriel à l'adresse info@fete-des-vendanges.ch. Le prix spécial accordé aux groupes ne peut pas faire l'objet d'une demande rétroactive à l'achat d'un billet acquis au tarif individuel.

2. Prix et paiement

Les prix sont indiqués en CHF (francs suisses) et s'entendent TVA incluse. Les prix sont indiqués sur la base des tarifs normaux en vigueur au moment de la commande. Le prix des ventes par Internet ne sont pas majorés ; des frais d'envoi sont facturés avant confirmation de la commande par l'acheteur. La Fête des Vendanges de Neuchâtel se réserve le droit de modifier les prix des billets à tout moment. Toutefois, ces modifications seront sans effet sur le prix des billets commandés ayant préalablement été confirmés.

Le paiement en ligne est réalisé conformément aux conditions générales du système de paiement utilisé. Toutes les informations sont protégées et cryptées avant transmission au centre de traitement. Cette sécurité est assurée par le protocole SSL2.

Les billets achetés par Internet se règlent uniquement par les cartes bancaires dont les offices sont mentionnés sur le site d'achat.

Les billets pour les groupes se règlent selon les dispositions convenues entre l'acheteur et la Fête des Vendanges de Neuchâtel.

Quel que soit le mode de règlement utilisé, le paiement doit être réalisé au nom du client qui commande les billets, sauf accord préalable avec la Fête des Vendanges de Neuchâtel.

3. Billets

Les billets pour les places assises sont imprimés par l'acheteur lui-même qui doit s'assurer qu'il peut imprimer les documents par ses soins.

Les billets pour les places debout sont envoyés à leur acheteur dans un délai de 10 jours après la réception de son paiement. Toutes les rubriques du processus d'achat en ligne doivent être complétées conformément aux indications. La Fête des Vendanges de Neuchâtel ne peut être tenue pour responsable des indications erronées ou manquantes empêchant l'envoi des billets achetés.

4. Changement de programme

La Fête des Vendanges de Neuchâtel se réserve le droit de modifier le programme du corso fleuri (modification du défilé, modification d'horaire, etc...). Ces changements ne donnent droit à aucun remboursement.

5. Remboursement

Seule l'annulation définitive de l'intégralité du corso fleuri peut donner droit à un remboursement. Le prix d'acquisition du billet sera remboursé sur demande de l'intéressé présentée dans un délai de un mois à compter de la date programmée du corso fleuri de la Fête des Vendanges de Neuchâtel sur présentation du billet complet, le cas échéant de la preuve de paiement en ligne et de ses coordonnées bancaires. En cas de remboursement, la Fête des Vendanges de Neuchâtel s'exécutera dans un délai de trois mois à partir de la date de la demande de remboursement.

Tout autre fait ne donne droit à aucun remboursement.

6. Distribution des billets

Les billets pour des places assises sont :

- Délivrés aux points de vente officiels lorsque ceux-ci sont achetés aux dits points de vente
- Imprimés à domicile par l'acheteur dans le cas d'une commande en ligne.

Les billets pour des places debout sont :

- Délivrés aux points de vente officiels lorsque ceux-ci sont achetés aux dits points de vente
- Expédiés par voie postale dans le cas d'une commande en ligne ; les billets n'ayant pu être acheminés du fait d'un changement d'adresse ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes qui ont été versées.

Les commandes en ligne sont possibles jusqu'au lundi précédent la semaine de la Fête des Vendanges de Neuchâtel.

La validité du billet sera contrôlée à l'entrée du corso fleuri. Le billet n'est valable qu'une seule fois ; les photocopies, imitations et contrefaçons ne seront pas acceptées. Il est interdit d'acquérir des billets par des sources extérieures aux points de vente officiels de la Fête des Vendanges de Neuchâtel.

Aucun duplicata ne sera délivré sauf accord spécifique de la Fête des Vendanges de Neuchâtel. Le cas échéant, les duplicatas seront à retirer au point de vente officiel convenu. Des frais de CHF 10.- seront perçus.

7. Conditions d'utilisation des billets

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés même en cas de perte ou de vol. Ils doivent être présentés sur demande dans un parfait état de conservation. Toute revente de billet à un prix supérieur à celui figurant sur celui-ci est formellement interdite.

Tout détenteur d'un billet acquis dans le cadre de la présente offre s'interdit sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires de l'utiliser à des fins promotionnelles ou commerciales quelles qu'elles soient. Toute revente ou échange de billet est interdit sauf accord spécifique de la Fête des Vendanges de Neuchâtel. La Fête des Vendanges de Neuchâtel se réserve le droit de refuser l'accès au corso fleuri à tout détenteur d'un billet acquis auprès d'un organisme autre que la Fête des Vendanges de Neuchâtel ou de tout tiers dûment mandaté par elle.

8. Conditions d'admission dans le secteur du corso

Chaque billet donne droit à une seule place. Tout détenteur d'un billet s'interdit de vendre ou distribuer quelque produit ou article que ce soit dans l'enceinte du corso. Par respect pour le public et la Fête des Vendanges de Neuchâtel, cette règle pourra donner lieu à une sanction allant jusqu'à la confiscation du matériel et à l'expulsion immédiate du périmètre du corso fleuri. Il est interdit d'introduire dans le secteur de la Fête des Vendanges de Neuchâtel tout objet présentant un danger pour autrui.

9. Protection des données

Les données personnelles des clients sont traitées de manière confidentielle conformément à la loi sur la protection des données, et ne sont ni transmises, ni vendues à des tiers. Les données sensibles, notamment les données transmises lors de paiements par carte de crédit, sont transmises de manière cryptée, pour le contrôle de l'autorisation. Seules les données nécessaires au déroulement des commandes sont enregistrées.

10. Dispositions finales

L'élection de domicile est faite par la Fête des Vendanges de Neuchâtel à son siège social dont le for juridique est compétent en cas de contestation concernant l'exécution du contrat de vente.

Toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion aux présentes conditions générales de vente.